

# MÉDAILLE D'OR DES ÉTUDIANT(E)S EN GÉNIE

## MANDAT

### Objet

La Médaille d'or des étudiant(e)s en génie confère une distinction à des étudiants de premier cycle en génie qui se sont démarqués et reconnaît leur contribution exceptionnelle aux enjeux sociaux.

### Critères d'admissibilité

Le candidat doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être inscrit à titre d'étudiant membre d'un organisme de réglementation provinciaux/territoriaux du génie (dans la mesure où la catégorie de membre étudiant est offerte). Par exemple : l'Ordre des ingénieurs du Québec
- Être dûment inscrit à un programme de premier cycle en génie accrédité par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie au moment de la mise en candidature.
- Avoir exercé un impact positif important sur l'image de la profession d'ingénieur au Canada, à titre d'étudiant, dans son emploi ou dans ses initiatives bénévoles ou personnelles au Canada ou pour le compte du Canada.

### Procédures de mises en candidature

- En septembre, la chef de la direction d'Ingénieurs Canada transmet l'appel de mises en candidature à la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes en génie, aux doyens des facultés de génie de toutes les universités qui offrent des programmes de génie accrédités par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie et aux organismes de réglementation provinciaux/territoriaux du génie.
- Toutes les mises en candidatures doivent être proposées par une personne ou un groupe de personnes pouvant attester des réalisations du candidat. La personne qui propose un candidat doit remplir la section réservée au proposant, sur le formulaire de mise en candidature.
- Les mises en candidatures doivent être rédigées en français ou en anglais. Ingénieurs Canada s'occupera d'obtenir au besoin la traduction.
- Il n'y a aucune limite quant au nombre de mises en candidature pouvant être présentées.
- Toutes les mises en candidatures doivent être accompagnées d'une brève description du travail et des réalisations du candidat, les dossiers complets d'études ainsi que des documents justificatifs soumise au Comité des prix.

**Toutes les mises en candidature doivent être reçues au plus tard  
le vendredi 8 janvier 2010, 16 h, HNE.**

**Critères de sélection**

La contribution exceptionnelle aux enjeux sociaux par la participation aux activités communautaires, les réalisations exceptionnelles, l'influence sur la profession à titre d'étudiant et l'impact exercé sur l'image de la profession d'ingénieur au Canada de la part des candidats seront évalués comme suit :

***Impact social  
(60 % des points)***

- La participation communautaire, incluant le bénévolat, la manifestation d'une conscience sociale se reflétant favorablement sur la profession d'ingénieur au Canada, les activités parascolaires exerçant un impact positif sur la société ou sur l'image de la profession d'ingénieur, l'aide à l'élaboration de compétences non techniques et les réalisations exceptionnelles exerçant un impact positif sur la société.

***Modèle de rôle  
(40 % des points)***

- Communicateur efficace et modèle de rôle pour les étudiants en génie, ayant fait preuve de leadership, de professionnalisme et d'honnêteté dans sa participation aux activités communautaires et à celles de sociétés, d'instituts ou d'autres organismes professionnels d'étudiants en génie, ou à des activités qui rehaussent l'image des étudiants en génie et de la profession d'ingénieur au Canada ou qui sensibilisent davantage le public aux occasions de carrière que comporte la profession d'ingénieur.

**Processus de sélection**

- Les lauréats sont sélectionnés par le Comité des prix d'Ingénieurs Canada.
- Le Comité des prix est investi de l'autorité nécessaire pour déterminer, après l'étude de toutes les candidatures, si un prix sera accordé.
- Le Comité des prix peut, à sa discrétion, décider de reporter deux candidatures, ou 25 % du nombre total de candidatures (le moindre de ces deux nombres), à l'année suivante. Le comité ne peut reporter une candidature qu'une seule fois.
- Les lauréats sont avisés par téléphone et par écrit.

**Annonce**

La Médaille d'or des étudiant(e)s en génie sera décernée par Ingénieurs Canada au cours du gala annuel, qui se tiendra à Vancouver en mai 2010. Ce prix s'accompagne d'une bourse de 2 000 \$.

Les lauréats acceptent que l'on fasse mention de leur nom dans un avis public standard diffusé par Ingénieurs Canada.

Approuvé : le 4 mars 2001, conseil d'administration du CCI  
Modifié : le 19 février 2002, Comité des prix du CCI  
les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2002, conseil d'administration du CCI  
Révisé : le 16 octobre 2006, Comité des prix du CCI  
Révisé : le 22 mai 2008, Comité des prix